

ECOFI RB CAPITAL ACTIONS

Prospectus simplifié

Partie A statutaire

Présentation succincte

Code ISIN	FR0010878132
Dénomination	ECOFI RB CAPITAL ACTIONS
Forme juridique	Fonds commun de placement de droit français
Compartiment / nourricier	L'OPCVM est un nourricier du FCP RB CAPITAL ACTIONS (part C)
Société de gestion	ECOFI INVESTISSEMENTS
Dépositaire	CACEIS Bank France
Conservateur	CACEIS Bank France
Délégataire(s) Gestion comptable	GIE USCC (« Union des Sociétés du Crédit Coopératif »)
Commissaire aux comptes	MAZARS
Commercialisateur	ECOFI INVESTISSEMENTS

Information concernant les placements et la gestion

Classification Actions des pays de la Communauté Européenne

Objectif de gestion

Le FCP est un nourricier du FCP RB CAPITAL ACTIONS (part C) dont l'objectif est :

Sur la durée de placement recommandée, le FCP RB CAPITAL ACTIONS vise à optimiser la performance d'un portefeuille principalement investi sur les grands marchés actions européens et géré de façon discrétionnaire selon une approche fondamentale encadrée par la méthodologie M.U.S.T développée par notre société de gestion..

Sa performance pourra être inférieure à celle du FCP maître du fait notamment des frais de gestion propres au nourricier.

Indicateur de référence

DJ Stoxx 600

Tout comme l'OPCVM maître, l'indicateur de référence est l'indice DJ Stoxx 600 qui correspond à un indice composé des valeurs cotées de pays développés européens, à savoir : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Hollande, Luxembourg, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni. L'indice est dit « à dividendes nets réinvestis ».

L'indicateur de référence retenu n'est qu'un indicateur de comparaison de performance a posteriori. Le fonds n'est pas indiciel et le style de gestion étant fondé sur la sélection de titres, la composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indice cité ici en référence. Par conséquent, la performance du fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement et actifs éligibles

Le FCP est un nourricier du FCP RB CAPITAL ACTIONS (part C). Les actifs du FCP ECOFI RB CAPITAL ACTIONS sont composés en totalité et en permanence des parts C du FCP RB CAPITAL ACTIONS (FR0010237503) et, à titre accessoire, de liquidités. Le FCP s'interdit d'intervenir en direct sur les instruments financiers à terme. En conséquence, le fonds ne peut avoir de stratégie d'investissement propre et il y a lieu de se reporter à celle de l'OPCVM maître.

Rappel de l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et actifs éligibles de l'OPCVM maître

L'objectif de gestion du FCP RB CAPITAL ACTIONS est : sur la durée de placement recommandée, le FCP RB CAPITAL ACTIONS vise à optimiser la performance d'un portefeuille principalement investi sur les grands marchés actions européens et géré de façon discrétionnaire selon une approche fondamentale encadrée par la méthodologie M.U.S.T développée par notre société de gestion.

Pour atteindre ses objectifs de gestion (voir ci-dessus), le FCP s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire dénommée M.U.S.T. (Measurement Under Standardized Tools).

Le FCP bénéficie d'une gestion fondée sur cette méthodologie de sélection d'un nombre très limité d'actions (stock picking pur) à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

Cette méthodologie, développée par Roche-Brune SAS, société de gestion de portefeuille, est une méthodologie d'investissement qui sélectionne des actions en privilégiant les investissements long terme dans des valeurs de qualité à un prix raisonnable.

Cette méthodologie est davantage fondée sur les performances économiques de l'entreprise que sur ses ratios comptables et boursiers.

Le fonds commun de placement est principalement investi dans des actions de la communauté européenne dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 millions d'euros et qui sont cotées sur des marchés réglementés suivants :

- *Euroland*
- *Le Royaume Uni*
- *Le Danemark*
- *La Suède*

Et accessoirement (<10% de l'actif du FCP) sur les marchés réglementés suivants :

- *La Norvège*
- *La Suisse*

La méthode de gestion ne privilégie ni une répartition géographique particulière, ni sectorielle de l'actif.

L'exposition du fonds au marché des actions pourra fluctuer à hauteur de minimum 60% de l'actif net et maximum 100% de l'actif net.

Le fonds RB Capital Action est éligible au Plan d'Epargne en Actions ; il sera investi au minimum à 75% dans des titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions.

A titre accessoire, le FCP est investi dans des OPCVM de droit français et/ou étranger coordonnés dans la limite de 10% l'actif, notamment des OPCVM gérés selon le modèle M.U.S.T afin de prolonger la sélection de valeurs.

Le FCP n'a pas pour vocation de répliquer, ni au niveau géographique, ni au niveau sectoriel, la composition d'un quelconque indicateur de référence.

Le Fonds peut par ailleurs intervenir de manière ponctuelle sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques des marchés actions (à hauteur de 100%) pour tirer parti des variations de marché dans le but de réaliser l'objectif de gestion. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est fixée à 100% de l'actif net du Fonds.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP nourricier est identique au profil de risque de l'OPCVM maître, le FCP RB CAPITAL ACTIONS, défini ci-dessous :

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments peuvent connaître les évolutions et aléas du marché.

L'OPCVM comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés action, soit :

- **Risque de perte en capital** : compte tenu de l'absence de garantie ou protection, l'investisseur est averti qu'il peut subir des pertes suite à l'investissement dans ce FCP.
- **Risque action.**
Le FCP peut, à tout moment, être exposé aux variations de cours affectant les marchés actions. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative
Parmi les investissements du FCP, se trouvent des entreprises de moyennes capitalisations (entre 300 millions d'euros et 3 000 millions d'euros). La liquidité de ces titres est réduite, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. D'autre part, L'investisseur est soumis à un risque de volatilité sur courte période de la valeur liquidative du fait de la concentration du portefeuille sur un nombre limité de valeurs.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers (essentiellement actions). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les émetteurs les plus performants ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative..
- **Risque de change** à hauteur de l'investissement du fonds en devises étrangères diminué de l'éventuelle couverture (soit entre 0% et 40% de l'actif).
Du fait de la classification « Actions des pays de la Communauté Européenne » du FCP RB CAPITAL ACTIONS, le FCP peut être investi en actions hors zone euro. Ces investissements sont :
 - Pour la communauté européenne : Le Danemark (DKK), la Grande-Bretagne (GBP), la Suède (SEK)
 - Hors communauté européenne : La Norvège (NOK), la Suisse (CHF) et les Etats-Unis (USD)Toutefois, la gestion limitera ses investissements à :
 - 10% de son actif net pour le Dollar américain (USD), le Franc Suisse CHF) et la Couronne Norvégienne (NOK) cumulés (investissement accessoire au sens de l'Autorité des Marchés Financiers),
 - 30% de son actif net pour la Couronne Danoise (DKK), la Livre Sterling (GBP) et la Couronne Suédoise (SEK) cumuléesDe façon discrétionnaire, la gestion pourra décider de couvrir tout ou partie du risque de change ci-dessus exposé.

Risque accessoire :

- **Risque de contrepartie**

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Garantie et protection Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur

Le FCP s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement aux investisseurs à profil de risque dynamique souhaitant investir dans un produit actions géré selon la méthode M.U.S.T. développée par la société de gestion ROCHE-BRUNE SAS.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à cinq ans de terme mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du présent OPCVM.

La durée de placement recommandée est de cinq ans.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Commissions directes

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	2% TTC maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Commissions indirectes

Concernant les parts C :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts/actions	2% TTC maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts/actions	néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts/actions	néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts/actions	néant

Exonération : souscriptions effectuées par le FCP nourricier ECOFI RB CAPITAL ACTIONS dans l'OPCVM maître, le FCP RB CAPITAL ACTIONS.

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais directs

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1 % TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais indirects

Concernant les parts C :

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC	Actif net	1 % TTC maximum (annuels) (déduction faite de la rétrocession de frais de gestion accordée par l'OPCVM maître au FCP nourricier)
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la performance au delà de 10% sur l'exercice depuis le plus haut de l'exercice précédent
Commission accessoire de placement	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	<ul style="list-style-type: none">• Actions françaises : 10 € TTC par transaction• Actions autres pays (euro) : 33 € TTC par transaction• Actions étrangères : 35 € TTC par transaction

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

Pour toute information complémentaire, les souscripteurs peuvent se rapporter au rapport annuel de l'OPCVM.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le FCP est éligible au P.E.A (plan d'épargne en actions).

Informations d'ordre commercial

Conditions de souscription et de rachat

La centralisation des ordres est effectuée, chaque jour de bourse à Paris avant 10 h par :

CACEIS Bank France
1-3 place Valhubert
75013 PARIS

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank France. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank France.

Toutefois, l'OPCVM ne fait l'objet d'aucune centralisation des ordres de souscription et de rachat lors des jours fériés légaux en France.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés et exécutés à cours inconnu, c'est-à-dire sur la base de la première valeur liquidative établie après l'exécution.

Le dénouement de l'opération (règlement / livraison) est réalisé 3 jours ouvrés (J+3)..

Les souscriptions doivent être intégralement libérées le jour de l'exécution de l'ordre correspondant. Elles sont effectuées en numéraire. Les souscriptions en montant (exprimé en euro) ne sont pas autorisées.

La première souscription ne peut être inférieure à une part.

Date de clôture de l'exercice

Les comptes annuels sont arrêtés le dernier jour de bourse du mois de septembre (première clôture : septembre 2011).

Affectation du résultat

Les résultats sont capitalisés.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est établie quotidiennement sur la base de la dernière valeur liquidative connue publiée par l'OPCVM maître. Quand le jour d'établissement de la valeur liquidative est un jour férié en France, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré immédiatement précédent et porte la date dudit jour férié. Dans ce cas, la valeur liquidative intègre alors les intérêts courus jusqu'au dernier jour férié compris.

En outre, la valorisation de l'OPCVM peut ne pas être effectuée lorsque la valeur liquidative de l'OPCVM maître n'a pas pu être calculée du fait de la fermeture des marchés financiers sur lesquels ces titres sont négociés.

Pendant la période comprise entre deux calculs de valeurs liquidatives exécutable (veille de jours fériés, notamment le 31 décembre), des valeurs indicatives (dites valeurs estimatives) peuvent être établies selon les modalités usuelles de valorisation du portefeuille. Ces valeurs estimatives font l'objet de la même diffusion que les valeurs liquidatives habituelles mais ne peuvent, à la différence de celles-ci, servir de base à l'exécution d'ordres de souscription et de rachat.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et du commercialisateur, notamment sur le site internet www.ecofi.fr.

Devise de libellé des parts

Code ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement	Première souscription minimale	Valeur d'origine
FR0010878132	Capitalisation	EUR	tous souscripteurs	Néant	Une part	100,00 €

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le
Il a été créé le

26 mai 2010
1^{er} septembre 2010

Sur la base d'une valeur de souscription égale à 100,00 €.

L'OPCVM maître a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 17 mars 2003.

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
48, rue Notre Dame des Victoires - 75002 PARIS
Tél : 01.44.88.39.00 - Fax : 01.44.88.39.29 – email : contact@ecofi.fr

Les documents d'informations relatifs à l'OPCVM maître, le FCP RB CAPITAL ACTIONS, ayant reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2003 sont également disponibles auprès de ROCHE-BRUNE SAS - 22 rue de Saint-Petersbourg - 75008 PARIS - Tél. : + 33 (1) 70 39 21 70

La procédure élaborée par la société de gestion en matière de « politique de vote » en vertu de l'article 322-75 du règlement général de l'AMF peut être obtenue sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

Si nécessaire, des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la société de gestion ECOFI INVESTISSEMENTS et plus particulièrement auprès du service Clients.

Date de publication du prospectus :

14 décembre 2011

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

ECOFI RB CAPITAL ACTIONS

Prospectus simplifié

Partie B statistique

Performances

Sans objet (avant l'écoulement de la première année calendaire complète postérieure à la création de l'OPCVM)

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 (en %)

Frais de fonctionnement et de gestion	1,00
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	2,17
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	3,07
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-0,90
Autres frais facturés à l'OPCVM	
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	
- commission de mouvement	
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	3,17

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment des frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	7%
Obligations	5%
TCN	7%

Commentaires :

- Les statistiques de transactions avec les sociétés liées sont établies sur la base des transactions réalisées par l'ensemble des OPCVM dont Ecofi Investissements est société de gestion statutaire.
- Le périmètre des sociétés liées a été défini de manière élargie incluant l'ensemble des entités du groupe Banque Populaire.
- Les opérations sur titres de créances négociables (TCN) ont été traitées avec le Crédit Coopératif pour près de 6,51%. Elles correspondent à des titres à court terme (moins de 3 mois) et ne portent pas sur des titres émis par le Crédit Coopératif. Dans un but de transparence, le courtage correspondant à ces opérations est supporté par la société de gestion et non pas par les OPCVM.

Dernière mise à jour en date du
14 septembre 2011